



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de tabac

Question écrite n° 63986

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre du budget sur le rôle joué par les débits de tabac en milieu rural et urbain. La remise versée par l'Etat aux buralistes qui sont des collecteurs de l'impôt au titre de la vente des vignettes automobiles, des timbres fiscaux n'est pas revalorisée depuis des années, 1958 pour la vignette. Devant cette situation, la chambre syndicale des débitants de tabac de la région parisienne et fédération d'Ile-de-France demande une revalorisation. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour satisfaire cette revendication.

Texte de la réponse

Reponse. - Désireux d'améliorer la situation matérielle des débitants de tabac et plus particulièrement de ceux qui, implantés en milieu rural, réalisent les chiffres d'affaires les moins élevés, le ministre du budget a annoncé le 1er octobre dernier, à l'occasion du congrès national de cette profession, les mesures suivantes : 1o - Exonération totale du paiement de la redevance normale, à compter du 1er janvier 1993, pour tous les débitants dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 250 000 francs ; pour les autres, réduction du taux de la redevance fixe à 3 p 100 jusqu'à 250 000 francs, au lieu du taux actuel de 5 p 100 jusqu'à 190 000 francs. Au-delà, le taux de 23 p 100 est maintenu. 2o - Suppression, à compter du 1er janvier 1993, de la redevance spéciale à laquelle étaient assujettis les débitants dont le comptoir de vente a été créé ou transféré depuis moins de six ans. 3o - Augmentation du taux de la remise allouée pour la vente des vignettes automobiles qui est porté pour la campagne 1993-1994 de 1 à 1,5 p 100. 4o - Un accord de principe a également été donné pour l'harmonisation et le relèvement à 5 p 100 du taux de la remise sur les timbres fiscaux. Cette revalorisation substantielle de la rémunération des débitants de tabac, accompagnée de diverses mesures d'amélioration des conditions d'exercice de la profession, constitue, dans le contexte budgétaire actuel, un effort significatif des pouvoirs publics qui va dans le sens des préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63986

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5162